

Céline Astolfe au procès Le Scouarnec : « *Ce procès a débuté en mars, prétoire fermé puisqu'un huis clos total avait été ordonné, rappelle son avocate, Me Céline Astolfe. Aujourd'hui, nous en mesurons les effets, toutes les paroles prononcées durant cette audience sont désormais effacées du fait de cette confidentialité, incompatible avec le sacro-saint principe de la publicité des débats, qui fonde notre justice démocratique.* » :



Pédophilie : le chirurgien Joël Le Scouarnec affronte enfin la justice ce lundi

Passé pendant des décennies entre les mailles du filet, ce chirurgien est jugé ce lundi pour des faits commis sur quatre victimes. Un premier volet puisqu'il est soupçonné d'avoir abusé de plus de 300 enfants.



Le chirurgien pédophile Joël Le Scouarnec en 2008. DR

Par **Ronan Folgoas (avec Louise Colcombet)**

Le 30 novembre 2020 à 06h19, modifié le 30 novembre 2020 à 10h26

« Je suis pédophile. » Du temps de sa liberté et de son impunité, [Joël Le Scouarnec](#) avait l'habitude de taper cette phrase en très gros caractères sur son ordinateur à chacun de ses anniversaires, le 3 décembre. Comme une profession de foi. Hasard du calendrier, le jeudi 3 décembre correspondra à son 70e anniversaire et surtout au dernier jour de son premier procès. Commencé le 13 mars et [interrompu au bout d'une journée à cause du confinement](#), il reprend ce lundi à zéro devant la cour d'assises de Saintes (Charente-Maritime). L'ex-chirurgien digestif,

en détention provisoire depuis mai 2017, risque vingt ans de prison pour des faits de viols et agressions sexuelles aggravés qu'il aurait commis aux dépens de quatre victimes : deux de ses nièces (les filles de sa sœur), l'une de ses ex-patientes de l'hôpital de Loches (Indre-et-Loire) et son ex-petite voisine de Jonzac (Charente-Maritime).

Au printemps 2017, cette dernière jouait dans son jardin lorsque le Dr Le Scouarnec, fesses à l'air et sexe apparent, lui aurait infligé, à travers le grillage, un acte de pénétration digitale. Des faits dénoncés par l'enfant alors âgée de 6 ans auprès de ses parents, confirmés par une expertise gynécologique mais toujours contestés par l'accusé. « M. Le Scouarnec attend son procès avec l'envie d'exprimer ce qu'il n'a jamais pu communiquer auprès de sa famille (*NDLR : ses trois fils et son ex-femme sont cités comme témoins*) jusqu'à présent, avance son avocat Me Thibault Kurzawa. Il veut se libérer d'une souffrance qu'il porte en lui. En revanche, il compte se défendre et contester tous les faits de viols qui lui sont reprochés. »

Dénoncé par ses voisins de Jonzac auprès de la gendarmerie, ce chirurgien « discret et compétent » avait alors fait l'objet d'une enquête tentaculaire, portée par la découverte à son domicile d'un arsenal pédophile sans équivalent : des centaines de milliers de photos pornographiques d'enfants et surtout des carnets et répertoires contenant les noms de plusieurs centaines de victimes potentielles sur les quatre décennies écoulées.

Pour ne pas être dépassée par les délais légaux de la détention provisoire, la justice avait alors choisi de scinder le dossier Le Scouarnec en deux volets. Le premier serait consacré à sa voisine et aux victimes du [cercle familial et amical](#) (pour trois d'entre elles, les faits sont prescrits). Le second aux jeunes patients passés entre ses mains de chirurgien prédateur : il a été mis en examen en octobre [pour 107 viols et 212 agressions sexuelles aggravés commis sur un total non définitif de 312 victimes](#).

Le huis clos en débat

Et comme pour faire la jonction entre les deux dossiers, une ex-patiente de l'hôpital de Loches, seulement âgée de 3 ans au moment des faits, a été incluse dans la première instruction. « Pourquoi elle? Personne ne le sait vraiment », glisse son avocat, Me Vincent Doutreuwe qui demandera, comme en mars, [la tenue des audiences à huis clos](#).

Il sera rejoint dans cette démarche par l'association Innocence en danger, partie civile dans cette affaire, et par l'avocate des deux nièces. « Joël Le Scouarnec est exhibitionniste dans l'âme, estime Me Delphine Driguez. Demander le huis clos, ce n'est pas faire le jeu de l'accusé, au contraire. C'est aussi et surtout le moyen de protéger mes clientes durablement impactées par ces agissements endurés alors qu'elles étaient mineures. »

Une approche critiquée par la Fondation pour l'enfance, aussi partie civile. **« Ce procès a débuté en mars, prétoire fermé puisqu'un huis clos total avait été ordonné, rappelle son avocate, Me Céline Astolfe. Aujourd'hui, nous en mesurons les effets, toutes les paroles prononcées durant cette audience sont désormais effacées du fait de cette confidentialité, incompatible avec le sacro-saint principe de la publicité des débats, qui fonde notre justice démocratique. »**

Une allusion notamment à la reconnaissance par Joël Le Scouarnec, lors ce premier procès, des faits commis sur ses nièces. A leur mère – sa sœur – venue évoquer à la barre sa culpabilité d'avoir su pour ses filles et de n'avoir rien dit, Joël Le Scouarnec avait eu cette phrase : « C'est pas toi la coupable, c'est moi. »

Me Francesca Satta, l'avocate des parents de la petite voisine de Jonzac, à l'origine de l'affaire, défend-elle l'idée d'un huis clos partiel. « Le Scouarnec est un pédocriminel qui présente une combinaison très rare de perversions. Il est à la fois pédophile, zoophile, scatophile, fétichiste et j'en oublie... Il est aussi très froid et très intelligent, capable d'adapter ses réponses. Bref, ce procès s'annonce encore très éprouvant pour mes clients. » Comme pour la centaine de victimes qui cherchent des explications en attendant le second procès, probablement d'ici à 2022.

REPÈRES

3 décembre 1950. Naissance à Paris. Interne à Nantes (Loire-Atlantique), où il devient chirurgien digestif. Exerce dans de nombreux hôpitaux et cliniques à Loches (Indre-et-Loire), Vannes (Morbihan), Lorient, Quimperlé (Finistère), Jonzac (Charente-Maritime), jusqu'en 2017.

17 novembre 2005. Condamnation à Vannes à quatre mois de prison avec sursis pour détention d'images pédopornographiques.

Mai 2017. Interpellation pour l'agression sexuelle d'une petite voisine à Jonzac. En perquisition, les enquêteurs découvrent les fameux carnets de l'horreur, où sont consignées des scènes d'abus sur des centaines de victimes : 300 000 fichiers photographiques, 650 fichiers vidéo, 26 années d'écrits sont épluchés.

25 mars 2019. Joël Le Scouarnec est renvoyé aux assises pour quatre premières agressions, dont celle de sa voisine, qui a tout déclenché. Le 15 octobre 2020, il est mis en examen pour des faits concernant 312 victimes. L'instruction est toujours en cours.
